

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Comme le premier ministre a déclaré aux journalistes, avant son départ pour la conférence du Commonwealth, qu'une loi permanente remplacerait la loi sur le maintien de l'ordre public (mesures provisoires), le ministre de la Justice a-t-il été chargé de la rédiger?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a pas dit cela et si vous le permettez, je vais vous lire ce qu'il a dit.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA LIVRAISON DU RESTE DE LA COMMANDE DE L'URSS—LES ACHATS DE FARINE

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'ai une question pour le ministre chargé de la Commission du blé. L'Union soviétique lui a-t-elle fait savoir si elle prendra le reste du blé prévu aux termes des accords conclus?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): D'autres contacts ont été pris, notamment à la suite du désir manifesté par l'Union soviétique de nous acheter de la farine, et des négociations sont en cours à ce sujet.

M. Korchinski: Les négociations visant l'achat par l'Union soviétique d'une certaine quantité de farine sont-elles menées dans le cadre de l'accord concernant les 53 millions de boisseaux de blé?

L'hon. M. Lang: Elles tombent effectivement sous le coup de l'accord global à long terme conclu avec l'Union soviétique et de la reconduction de l'accord conclu il y a un an.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Fera-t-il en sorte que dans les négociations et les appels d'offres relatifs à la vente de farine, les moulins de l'Est du Canada soient considérés sur le même pied, et qu'on envisage d'exporter une partie du blé de l'Est qui répond aux normes?

L'hon. M. Lang: C'est surtout aux moulins qui brigueront ces contrats qu'il appartiendra de prendre les dispositions nécessaires pour écouler leur produit, ce qui leur permettra d'offrir la qualité de farine demandée, normalement faite, je crois, avec du blé du Nord plutôt qu'avec du blé tendre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RESTRICTIONS QUANT À L'UTILISATION DE L'URANIUM FOURNI AU PAKISTAN ET À L'INDE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Y avait-il quelque différence entre les restric-

[L'hon. M. Sharp.]

tions quant à l'utilisation de l'uranium vendu par le Canada au Pakistan et celles relatives à l'utilisation de l'uranium vendu à l'Inde, car c'est tout cela, le secrétaire d'État le sait très bien, qui fut à l'origine de sérieuses controverses au Pakistan?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si, monsieur l'Orateur, il y avait des différences techniques. L'entente avec l'Inde prévoyait une inspection bilatérale de la part du Canada et de l'Inde, alors que l'entente intervenue avec le Pakistan prévoyait une inspection sous les auspices de l'Office international de l'énergie atomique, et c'est de là qu'est venue cette divergence de vues entre le Canada et le Pakistan d'une part et le Canada et l'Inde d'autre part.

L'hon. M. Hees: Le Pakistan est-il maintenant satisfait des explications que lui a données le gouvernement, ou y a-t-il encore lieu de craindre que les relations entre nos deux pays se détériorent?

L'hon. M. Sharp: Je crois qu'actuellement les relations entre le Canada et le Pakistan sont excellentes, comme le démontre la réception cordiale que le Pakistan a réservée à notre premier ministre.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Sharp: Mais il y a des difficultés, je dois l'admettre, provenant de la différence dans les arrangements conclus entre le Canada et ces deux pays, en partie pour des raisons historiques.

* * *

LES FINANCES

LA BANQUE MERCANTILE—LE NOUVEL ARRANGEMENT RELATIF À L'APPARTENANCE CANADIENNE ET À LA CAPITALISATION

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances, mais en son absence, je l'adresserai au premier ministre suppléant, qui doit être renseigné là-dessus, puisqu'il en a traité lorsqu'il était ministre des Finances. Elle découle de la nouvelle, annoncée par le ministre des Finances, d'un nouvel arrangement conclu avec la Banque Mercantile, qui prolonge le nombre d'année au bout desquelles 75 p. 100 de sa mise de fonds devront appartenir à des Canadiens, et qui quadruple le montant de sa capitalisation. Le premier ministre suppléant voudrait-il promettre que lui-même ou le ministre des Finances fera aussitôt que possible une déclaration à la Chambre exposant le détail de ce nouvel arrangement et les raisons qui l'ont motivé?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je déposerai volontiers dès maintenant le texte de la déclaration que le ministre des Finances a faite le 7 janvier, après quoi les députés voudront peut-être poser d'autres questions.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.